Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 33 (1888)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

modèle de l'année, système Vetterli, et en 1871 les carabiniers reçurent la carabine à répetition, modèle de l'année, dont le canon était plus court de 60 millimètres et le magasin plus petit; la cartouche était, en effets balistiques, inférieure à celle du fusil.

Ces deux modèles furent remplacés plus tard par les modèles perfectionnés de 1881, dont nos recrues sont armées depuis lors. La carabine a la même longueur de canon que le fusil et son magasin contient aussi 43 cartouches.

C'est de nouveau à la petite Suisse que revient la gloire d'avoir été le premier Etat, après les Etats-Unis, à doter son armée d'un fusil à répétition. Comme lors de l'introduction du petit calibre le système à répétition fut d'abord dénigré par nos voisins, qui aujourd'hui rivalisent d'ardeur pour armer leurs troupes de ce système si ridiculisé.

Equipés d'une des meilleures armes de l'Europe et poussés par la pensée patriotique d'en augmenter la valeur par des exercices soit au service militaire, soit surtout en dehors du service, les carabiniers crurent devoir faire rendre à cette arme nationale le stand des tirs fédéraux.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée des délégués de la section vaudoise de la Société des officiers a eu lieu samedi 18 février à l'hôtel du Nord, à Lausanne, conformément au programme publié dans notre dernier numéro.

Une cinquantaine d'officiers étaient présents, représentant toutes les sections, sauf Vevey, et la plupart des districts.

M. le président lieutenant-colonel *Favey*, a donné lecture d'un fort intéressant rapport sur la marche de la section, y compris ce qu'elle a dù faire dernièrement à propos de la question de la centralisation militaire soulevée par une circulaire du Comité central suisse. Il mentionne que la section vaudoise compte actuellement 520 membres; elle est, après la section de Berne, la plus nombreuse de la Suisse.

MM. les délégués des sous-sections font ensuite rapport sur les travaux de ces sous-sections pendant l'exercice écoulé.

Sur proposition de la commission de vérification, les comptes de 1887, bouclant par un solde en caisse de 1057 fr. 85, ont été approuvés.

La contribution annuelle est fixée à 3 fr. 50, comme dans les années précédentes.

Le comité était soumis à la réélection. Il a été composé de M. le lieutenant-colonel Secretan, président, et de MM. Testuz, major de cavalerie; Melley, major d'artillerie; Ed. Manuel, capitaine d'artillerie, et Bornand, premier lieutenant d'infanterie.

L'assemblée générale annuelle, prévue par les statuts, aura lieu dans le courant de l'été. M. le colonel-divisionnaire Lecomte a émis le vœu que la question de la centralisation militaire y soit traitée, puisqu'on a cru devoir la soulever à Berne et à Zurich.

Le nouveau comité ayant demandé à cet égard quelques directions, M. le colonel Lecomte répond qu'il s'en remet volontiers au comité pour aviser à ce qui sera le plus opportun. Ce n'est pas nous qui réclamons cette centralisation, ni les autorités fédérales comme en 1872 ou 1874; on se trouve en face d'une espèce de pronunciamiento, auquel il convient de ne pas laisser toutes les coudées franches.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires.

Séance du 23 janvier 1888.

L'essai de mobilisation du XVII^o corps d'armée français, en août 1887, fait l'objet d'un exposé d'un grand intérêt de M. le colonel-divisionnaire Ceresole dans lequel cet officier supérieur retrace à grands traits les observations qu'il a recueillies dans le cours de cette expérience.

C'est le 29 juillet 1887 que le Parlement français accorda les crédits nécessaires pour mettre à exécution le projet caressé depuis longtemps par le général Boulanger, et poursuivi par le général Ferron, de tenter l'essai de mobilisation d'un corps d'armée entier.

Pour que cette expérience pût avoir un résultat sérieux, il était nécessaire et il était entendu que les mesures y relatives devaient être tenues absolument secrètes, le corps d'armée à mobiliser ne devant être désigné qu'au dernier moment. Ce secret ne fut malheureusement pas gardé. Plusieurs jours avant l'ordre de mobilisation, le *Figaro* annonçait qu'il s'agissait du XVII corps, commandé par le général Bréart, chef-lieu Toulouse. Le journal donnait des détails et paraissait bien renseigné. Dans un numéro suivant, il publiait une carte du terrain des manœuvres.

Il est regrettable d'avoir à constater un fait semblable, qui a joué un rôle assez important et qui met en lumière les difficultés contre lesquelles ont à lutter les hommes s'occupant spécialement de l'armée.

Rien de ce genre n'a, jusqu'à présent, donné lieu à autant de publications, comptes-rendus, dessins, etc. L'honorable conférencier déclare donc ne vouloir faire part que des impressions et renseignements résultant du peu qu'il a pu voir.

Le but que se proposait le gouvernement français en décidant cette expérience était d'opérer une vérification pratique de l'emploi à faire en campagne de tous les rouages créés en France depuis la dernière guerre pour assurer la marche régulière d'une mobilisation. Il fallait s'assurer entr'autres qu'au premier appel, les disponibles, les hommes en congé, les réservistes, se présenteraient à l'heure voulue et pourraient entrer au service complètement armés et équipés. Il s'agissait de voir si les réquisitions se feraient bien; si les chevaux, mulets et chars seraient fournis au complet. Il y avait lieu de se faire une idée exacte de la manière dont les diverses commissions rempliraient leurs obligations; de voir si l'intendance serait à la hauteur de sa tâche; si les chemins de fer pourraient effectuer les transports suivant les graphics déterminés à l'avance; si enfin, ces différents rouages étant mis en mouvement, le tout présentait une cohésion suffisante et si les efforts accomplis dans ce domaine avaient été couronnés de succès.

D'une manière générale, toutes ces questions ont reçu une solution favorable, abstraction faite de la divulgation prématurée des décisions prises.

La mobilisation s'est opérée régulièrement.

Le premier jour, on a équipé et organisé les effectifs de paix, présents dans les casernes, qui sont habillés à neuf; le deuxième jour, la première portion des réservistes et le troisième jour, la deuxième portion des réservistes; les chevaux arrivent aussi le troisième jour.

Un régiment d'infanterie de ligne est prèt à partir le 5° jour, la cavalerie le 3° jour, l'artillerie le 5° ou le matin du 6° jour de mobilisation.

Tous les hommes faisant partie de l'armée active (en congé, permissionnaires, réservistes), ont par devers eux, dans leur livret de service, l'indication de tout ce qu'ils ont à faire en cas de mobilisation, ainsi que les bons de transport nécessaires pour se rendre au lieu où ils doivent être armés et équipés.

L'ordre de mobilisation partit de Paris, par télégraphe, le 30 août. Le même jour les publications et affiches avaient lieu dans toute la région et dans la région voisine et on prenait toutes les dispositions nécessaires. Le 3° jour, la cavalerie était mobilisée à l'effectif de 600 chevaux par régiment et dirigée vers les points de concentration de l'infanterie. Le 6° jour, la 33° division se concentrait autour de Castelnaudary et la 34° aux environs de Carcassonne. — Les opérations avaient commencé le 30 et 31 août; les 5 et 6 septembre, 2 divisions d'infanterie et 18 batteries d'artillerie étaient transportées en dehors de leur région.

Les manœuvres commencèrent le 7 septembre. Le licenciement

eut lieu le 15. Les trois derniers jours furent consacrés aux revues d'honneur et au licenciement. Le 11 fut jour de repos.

Résumons ici les observations formulées par M. le colonel-divisionnaire Ceresole sur divers points relatifs à l'expérience de mobilisation du XVII[®] corps.

Délais. Ont-ils été régulièrement observés? — Il aurait fallu d'abord que l'essai fût improvisé. On sait bien qu'en cas de guerre on prévoit d'avance une mobilisation, mais il n'en est pas moins vrai que l'expérience a perdu de sa valeur par suite des renseignements intempestifs donnés par le Figaro. D'autre part, certains préparatifs ont été intentionnellement faits d'avance. Les officiers de réserve, qui ne sont pas sous les drapeaux, et qui auraient pu ne pas ètre atteints, étaient présents le 2 septembre et semblent avoir été prévenus. Les compagnies de chemins de fer, qui avaient reçu des plis cachetés à ouvrir seulement en cas d'ordre de mobilisation, avaient fait certains préparatifs qui montraient que le secret n'était pas absolu.

Cependant on doit constater que les délais ont été observés d'une manière remarquable et, à ce point de vue, l'essai a pleinement réussi. Le conférencier croit d'ailleurs qu'on aurait obtenu le mème résultat si, ensuite des indiscrétions commises, on avait désigné un autre corps, sauf probablement que quelques officiers de réserve n'auraient pas rejoint aussi tôt.

Il y a peut-être une réserve importante à faire en ce qui concerne la cavalerie. Les deux régiments de la 17º brigade ont-ils été réellement en état de marcher le troisième jour? D'après des renseignements fournis par des journaux locaux, 2 escadrons, transportés de Toulouse à Carcassonne, ne seraient arrivés que pour être prêts le quatrième jour seulement. C'est un point sur lequel on pourra être fixé si des rapports officiels sont publiés.

Effectifs. Etaient extrêmement complets dans toutes les armes; les régiments d'infanterie, par exemple, étaient portés de 1,500 jusqu'à 4 à 5,000 hommes le 4 septembre. L'effectif total ascendait à environ 35,000 hommes.

L'équipement et l'habillement étaient irréprochables.

Les *réquisitions* se sont bien faites. On avait représenté les populations comme mal disposées. C'est le contraire qui s'est produit. Les chevaux réquisitionnés pour l'artillerie, par exemple, étaient excellents.

Transports. Les lignes de chemins de fer employées pour les transports sont presque partout pourvues d'une double voie. Les trains se suivaient sans interruption et on n'avait suspendu ni le service des voyageurs, ni celui des marchandises grande vitesse, ni même le service de petite vitesse. Il faut remarquer qu'il y avait sur les lignes une quantité énorme d'employés.

Intendance. Elle a été l'objet de beaucoup de critiques, mais, au fond, son service s'est bien fait. Les quelques erreurs commises dans la réunion des 35,000 hommes du XVII corps ne sont pas capitales et il s'en produira toujours en pareil cas. La ration de viande (500 grammes non nette) pourrait être améliorée; mais il s'agit d'une prescription réglementaire à laquelle l'intendance s'est conformée.

La marche exécutée en une seule colonne par le XVII^e corps tout entier avec ses trains régimentaires a eu lieu dans un ordre admirable. La gaieté, la vivacité et en même temps le calme de la troupe faisaient plaisir à voir. Il y avait excessivement peu de traînards.

En résumé, l'aspect des troupes mobilisées et transportées dans une autre région laissait une impression extrêmement favorable. On ne peut que leur adresser des éloges pour leur bonne tenue et leur excellent esprit militaire. Ce qui frappait surtout, c'est la manière dont les réservistes sont arrivés et se sont rapidement remis au service. Les officiers, de leur côté, ne se sont nullement trouvés embarrassés en présence de la grande augmentation de leurs effectifs et se sont mis parfaitement à la hauteur de leur tâche.

L'honorable conférencier termine en disant que la grande expérience de mobilisation du XVII^e corps peut être considérée comme ayant réussi. Elle a démontré une fois de plus que l'armée française mérite le respect et la sympathie de ceux qui l'ont vue à l'œuvre.

Séance du 31 janvier 1888.

M. le colonel *Lochmann*, chef de l'arme du génie, fait devant un auditoire nombreux et attentif un exposé du plus haut intérèt snr les fortifications en Suisse. Etant donné le sujet traité, nous devons nous borner à signaler cette conférence qui a fait le plus grand plaisir aux officiers ayant eu l'avantage d'y assister.

Nous devons renvoyer au proohain numéro, de crainte de les trop écourter, les intéressantes conférences de MM. les majors Ruffy et Grenier (13 et 27 février) sur les manœuvres du 9° corps d'armée français et sur les feux d'infanterie.

Le compte-rendu de l'assemblée des délégués de la Société fédérale des officiers du 29 janvier dernier publié dans notre numéro de février contient une erreur que nous devons rectifier.

Il s'agit de la proposition formulée par M. le major d'infanterie L.-H. Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds, à propos des tirs fédéraux. D'après notre compte-rendu, cet officier aurait demandé qu'on n'admit dans ces tirs que les armes d'ordonnance. Voici le texte exact de sa proposition, dont la portée est bien différente:

« Les armes d'ordonnance sont seules admises aux concours de » sections dans les tirs fédéraux. »

Cette proposition a été votée à une forte majorité.

CORRESPONDANCE

-> # d-

Berne, le 23 février 1888.

A la Rédaction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne. Monsieur le Rédacteur,

Votre article du 15 février sur la centralisation militaire donne assez clairement à entendre que si la discussion a été reprise sur cet objet c'est parce que le Comité central actuel de la société des officiers de la Confédération suisse serait composé d'amis de la centralisation, et que, faisant usage de ce privilège, le Comité central « ne pouvait manquer cette occasion de lui faire un brin de bruyante cour » pour me servir de vos expressions ou, en d'autres termes, ne pouvait pas manquer d'abuser de son influence.

Cette assertion est en contradiction flagrante avec la réalité des faits.

Non seulement le Comité central n'a fait aucune démarche pour provoquer une discussion sur cet objet, même alors qu'une section le lui ait demandé; il a au contraire consulté tout d'abord les autres sections, et bien que presque toutes se fussent prononcées pour la discussion, il n'a pas même fait figurer cet objet sur la liste des tractanda de la dernière assemblée de délégués.

Pour que cette question pùt être mise à l'ordre du jour de la Société fédérale des officiers, il fallait que le Comité central y fût invité par l'assemblée des délégués elle-même; or cette invitation est due à l'initiative d'un délégué de Zurich et, sur sa proposition, la question doit être mise dans le délai d'une année à l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire de délégués.

Relativement aux attaques personnelles auxquelles l'auteur de l'article a cru devoir recourir pour soutenir la cause qu'il défend, je déclare que je me suis borné à donner une conférence à la société des officiers de la ville de Berne et que je me suis abstenu de toute espèce d'agitation à cet égard. Je pouvais d'autant plus m'en tenir là que je suis absolument certain de la victoire finale du bon sens sur un état de choses qui est ni naturel ni conforme aux intérèts militaires.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération. Feiss, colonel,

président de la Société fédérale des officiers.

Observations. Les pages 72 à 86 de notre dernier numéro, y com-